

DÉCEMBRE
2024

LETTRE D'INFO

FORMAT EXCEPTIONNEL DU FAIT DE L'ÉDITION SPÉCIALE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DE GESTION CYNÉGÉTIQUE SUR L'OFFICIEL DE LA CHASSE DÉCEMBRE 2024

ACTUALITÉS

J'aime la nature propre - Tous à vos sacs, les 14, 15 et 16 mars 2025 !

Nouvelles recrues

CHASSE ET GESTION

Inscription aux comptages lièvre 2025

Projet limicole : collecte des ailes de bécassines

Grand-gibier - Bilan mi-saison 2024-2025

FORMATIONS

Formations à ne pas manquer le premier trimestre 2025

- Décennale Sécurité
- Gestion des ACCA et AICA



Fédération Départementale **des Chasseurs**
de **Haute-Saône**



Tous à vos sacs, les 14, 15 et 16 mars 2025 !



Soyez acteurs et ambassadeurs de notre passion pour la chasse et le respect de la nature dans vos communes !

Suite au succès rencontré en 2024, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône reconduit l'opération « J'aime la nature propre » les 14, 15 et 16 mars 2025. Cet événement citoyen, soutenu par la Fédération Nationale des Chasseurs, mobilise chaque année des milliers de bénévoles pour préserver nos espaces naturels et renforcer les liens entre les différents usagers de la nature. En 2024, près de 140 000 participants ont collecté 16 000 m³ de déchets à travers la France !

Nous comptons sur vous !

Cette année, nous invitons chacun et chacune d'entre vous à devenir acteur et initiateur de cet événement sur votre territoire. Vous avez l'opportunité de représenter notre passion pour la chasse et notre engagement pour la nature. Rejoignez le mouvement et faites de cet événement un temps fort de convivialité et d'engagement dans votre commune !

Comment organiser l'action « J'aime la nature propre » dans votre secteur ?

ÉTAPES	DÉTAILS
1. Contactez la FDC	Réservez votre kit de ramassage avant le 14 février 2025. Le matériel vous sera fourni gratuitement.
2. Informez les chasseurs et autres usagers de la nature	Mobilisez les membres de votre association et les habitants pour les inviter à participer (écoles, associations (pêche, randonnée,...), collectivités, communes,..).
3. Choisissez un point de collecte	Identifiez un lieu de rendez-vous accessible pour faciliter l'organisation du ramassage.
4. Gérez le tri des déchets	À la fin de la journée, organisez le tri pour valoriser les déchets récupérés. (Nous vous conseillons de prendre contact avec votre déchetterie locale en amont de la collecte.)
5. Partagez vos résultats !	Envoyez-nous une photo de votre collecte pour immortaliser votre participation ! N'oubliez pas d'y joindre votre bilan de collecte (nombre de sac, trouvaille spécifique, ...).
6. Prévoyez un moment convivial	Offrez une collation pour finir la journée dans une ambiance chaleureuse.

Remarque : Même si des actions de nettoyage existent déjà dans votre commune, n'hésitez pas à renforcer leurs impacts en vous joignant aux autres acteurs locaux, ou en lançant une initiative distincte aux dates nationales. Une opération de plus est toujours bienvenue pour préserver l'environnement qui accueille notre pratique cynégétique, et faire voir l'implication des chasseurs.

Pour nous contacter :

Les territoires intéressés sont priés de contacter la Fédération Départementale des Chasseurs avant le 14 février 2025, afin de garantir une organisation optimale et de bénéficier du kit de ramassage gratuit fourni par la FDC 70.

Tél : 03.84.97.13.53

Mail : fdc70@fdchasseurs70.fr



NOUVELLES RECRUES



Camille GAUDINET

Camille GAUDINET, 16 ans, originaire de Haute-Saône, a rejoint la Fédération le 26 août 2024. Après avoir suivi sa classe de seconde en baccalauréat professionnel NJPF (Nature, Jardin, Paysage, Forêt) au sein de la MFR (Maison Familiale et Rurale) de Chargey-lès-Gray, Camille a opté pour une réorientation professionnelle cette année. La FDC 70 l'a embauchée en apprentissage dans le cadre de cette réorientation. Elle alternera ainsi sa formation avec la MFR de Buxières-lès-Villiers, où elle prépare un baccalauréat professionnel GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune). Son apprentissage, d'une durée de deux ans, se déroulera au sein du Service Technique de la FDC 70 où elle bénéficiera de l'accompagnement des techniciens et participera à diverses missions qui lui seront confiées au fil de son parcours. « En effet, je désire par la suite m'engager au sein de la Fédération des chasseurs. Effectuer cet apprentissage dans mon département représente une véritable occasion de me spécialiser dans le domaine de l'environnement ».

Baptiste SCHNEIDER

Originaire du Bas-Rhin, Baptiste SCHNEIDER est arrivé le 5 août 2024 à la Fédération et occupe désormais le poste d'agent technique. Après l'obtention de son baccalauréat professionnel GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) à Besançon (25), Baptiste a poursuivi ses études en réalisant un Brevet de Technicien Supérieur Agricole GPN (Gestion et Protection de la Nature) en alternance à la station d'étude de l'OFB d'Arc Chateaufvillain. Par la suite, il a travaillé à la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura en tant que chargé de mission sur le programme d'étude ECOLEMM (Étude Chasse Ongulés Lynx au sein d'un Écosystème de Moyenne Montagne). À la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône, il vient compléter l'équipe, qui comporte désormais deux agents techniques : Baptiste et Théo LYAUTEY.

Ses missions se définissent ainsi :

- Entretien des sites de la Fédération,
- Gestion des dossiers ESOD,
- Réalisation de formations au permis de chasser,
- Participation aux différentes missions du service technique.



COMPTAGE LIÈVRE 2025

Les comptages de lièvres sont reconduits à nouveau cette année sur le département.

Comme tous les ans, les comptages lièvres sont organisés à partir du mois de janvier, jusqu'en mars en fonction des UGC. Il vous est possible de participer bénévolement aux sorties nocturnes de comptages, en contactant le président de votre ACCA. Chaque président d'ACCA – AICA peut **remplir le coupon d'inscription 15 jours avant la date de réalisation du comptage de son secteur (voir calendrier).**

Vous serez contacté par un technicien de la Fédération avant chaque comptage, afin de fixer le jour et l'heure du rendez-vous. À savoir que les présidents, gardes-particuliers ou piégeurs agréés seront retenus en priorité. Toutefois, n'hésitez pas à vous inscrire, il y aura de la place pour tout le monde !



COUPON D'INSCRIPTION - COMPTAGE LIÈVRE 2025

À renvoyer à la Fédération par courrier ou mail à servicetechnique@fdchasseurs70.fr

ACCA de :

UGC :

1^{er} participant : M :

Qualité (Président-Garde particulier-Piégeur)

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

2^{ème} participant : M :

Qualité (Président-Garde particulier-Piégeur)

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

3^{ème} participant : M :

Qualité (Président-Garde particulier-Piégeur)

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :



CALENDRIER 2025 – INSCRIVEZ-VOUS !

UGC	Dates
L'ABBAYE DE CHERLIEU LA BELLE VAIVRE	Semaine 2 06/01/25 - 08/01/25
LES GRANDS BOIS LE CENTRE	Semaine 3 13/01/25 - 15/01/25
LES MARAIS DE SAULNOT LES MONTS DE GY	Semaine 4 20/01/25 - 22/01/25
LE PAYS D'AMANCE LA BASSE VALLÉE DE L'OGNON LE GRAYLOIS	Semaine 5 27/01/25 - 29/01/25
LES QUATRE RIVIÈRES LES QUATRES CANTONS LA TUILERIE	Semaine 6 03/02/25 - 05/02/25
LES CINQ MASSIFS LE BASSIN DE CHAMPAGNEY	Semaine 7 10/02/25 - 12/02/25
L'ERMITAGE LES FRANCHES COMMUNES	Semaine 8 17/02/25 - 19/02/25
LA VOGUE	Semaine 9 24/02/25 - 26/02/25
LES MILLE ÉTANGS	Semaine 10 03/03/25 - 05/03/25
LES SEPT CHEVAUX	Semaine 11 10/03/25 - 12/03/25
LA VALLÉE DU BREUCHIN	Semaine 12 17/03/25 - 19/03/25

PLAN DE CHASSE / RETOUR DES CRISTALLINS



Pour les territoires ayant des attributions de lièvre, vous devez nous renvoyer les cristallins.

L'arrêté préfectoral fixant les modalités de contrôle du plan de chasse lièvre de la saison 2024-2025 prévoit l'obligation de retourner les cristallins.

Pour cela, pour chaque lièvre prélevé, préparer un flacon de formol contenant les deux yeux de l'animal.

Tous les flacons devront être transmis à la Fédération Départementale des Chasseurs avant le 15/01/2025 (par le biais de l'UGC les récupérant ou déposés directement à la Fédération).

Ces mesures sont garantes d'une bonne gestion de l'espèce.



En cas de non-respect de ces obligations réglementaires, la Fédération des chasseurs n'attribuera pas de lièvre aux territoires concernés la saison suivante.

*D'autre part, les demandes de plan de chasse sont à formuler avant le **10/03/2025**. Les demandes tardives ne seront pas traitées.*

PROJET LIMICOLES - COLLECTE DES AILES DE BÉCASSINES

Depuis bientôt un an, la Fédération travaille sur un projet « Limicoles » destiné à améliorer les connaissances et la conservation de quatre espèces d'oiseaux nicheurs et/ou hivernants en Haute-Saône. Il s'agit du Vanneau huppé, du Courlis cendré, de la Bécassine des marais et de la Bécassine sourde. En effet, ces espèces, hormis la Bécassine sourde, sont nicheuses dans notre département. Néanmoins, elles présentent un net déclin de leurs effectifs en Haute-Saône comme en Franche-Comté. Par ailleurs, bon nombre de Bécassines nichant plus au nord (Russie, Scandinavie...) viennent également passer l'hiver en Haute-Saône mais leurs effectifs tout comme leur fluctuation interannuelle restent encore mal connus. Aussi, bien que la chasse de la bécassine reste marginale en Haute-Saône, le nombre de prélèvement de ces oiseaux dans le département est actuellement inconnu rendant impossible la mise en évidence de tendances d'évolution pour ces populations.

Pour répondre à ces différentes problématiques, la Fédération a mis en place plusieurs actions. Ce printemps 2024, des opérations de détection et protection de couples de Courlis cendrés et de Vanneaux huppés ont été réalisées en partenariat avec l'EPTB Saône-Doubs.

Et, dès cet automne, un suivi par drone grâce à l'imagerie thermique a été lancé sur différents sites d'hivernage de bécassines afin de développer un indice d'abondance. Aussi, des opérations de baguage seront menées sur ces espèces, dans le cadre du programme national conduit par le Réseau bécassines de l'OFB et le CRBPO (Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux).

Enfin, dans le but de pallier au manque de connaissances sur le nombre de bécassines prélevées à la chasse en Haute-Saône, tous les chasseurs prélevant une ou plusieurs bécassines dans leur saison sont invités à répertorier leur prélèvement via ChassAdapt et à nous transmettre une aile et la queue de chaque oiseau prélevé. En plus de permettre à la Fédération d'avoir une meilleure idée du nombre de bécassines prélevées dans le département, l'analyse des plumages permet de connaître l'âge et le sexe de chaque oiseau, délivrant ainsi de précieuses informations sur le succès de reproduction annuel (proportion de jeunes par rapport aux adultes). Remontées au niveau national, ces données permettront de mieux apprécier l'état des populations de bécassines hivernantes en France.



Vous avez prélevé une bécassine à la chasse ou chassez régulièrement cet oiseau, n'hésitez pas à le faire savoir à la Fédération via ChassAdapt et à nous retourner une aile et la queue de chaque individu. Des enveloppes prévues à cet effet sont disponibles à la Fédération.

Contact et renseignement : 03.84.97.13.53

Yannick FERNANDEZ, technicien supérieur (y.fernandez@fdchasseurs70.fr)

Jean-Marie VILLE, chargé de missions (jm.ville@fdchasseurs70.fr)



Financé par



BILAN MI-SAISON GRAND GIBIER

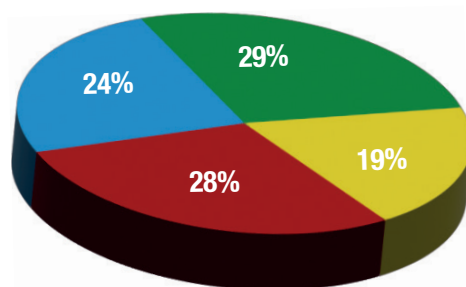
LE SANGLIER

En ce début de saison les sangliers semblent être en nombre sur le département. Ce constat se vérifie au vu des prélèvements qui sont en augmentation de 10%. Ils se décomposent de la façon suivante :

Bilan des prélèvements de sangliers par Unité de Gestion au 04 novembre 2024

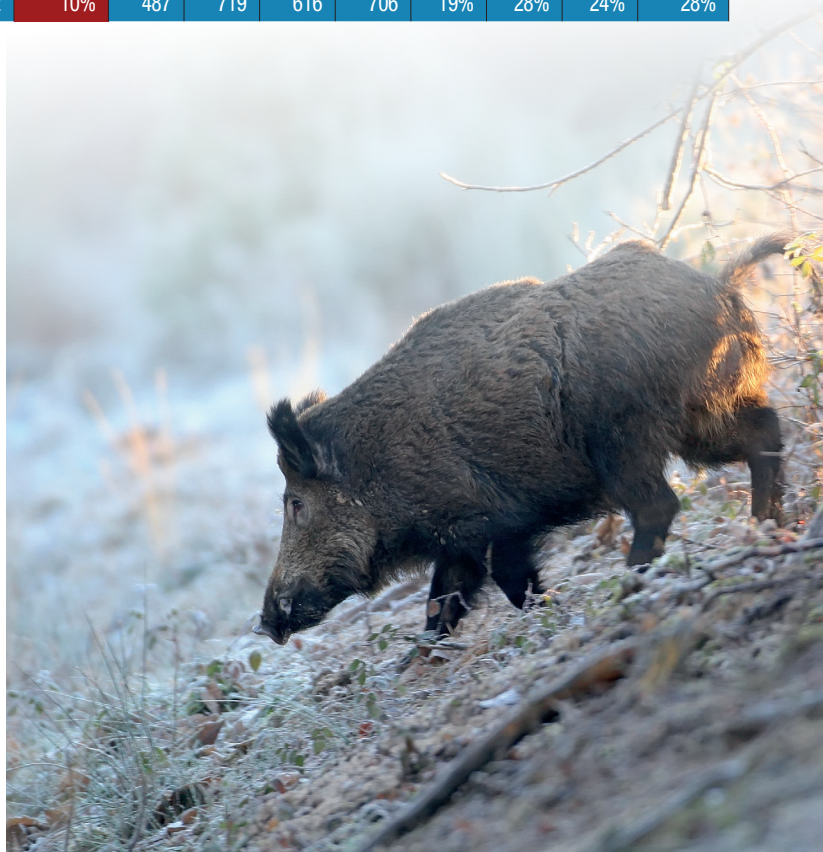
UGC	Prélèv 2024-2025	Prélèv N-1	diff %	Répartition classe d'âge				Pourcentage			
				Femelles adultes	Mâles adultes	Jeunes femelles	Jeunes mâles	Femelles adultes	Mâles adultes	Jeunes femelles	Jeunes mâles
01_La Basse Vallée de l'Ognon	71	74	-4%	21	24	12	14	30%	34%	17%	20%
02_Le Graylois	42	40	5%	15	12	3	12	36%	29%	7%	29%
03_Les Cinq Massifs	160	167	-4%	36	44	33	47	23%	28%	21%	29%
04_Les Quatre Rivières	71	110	-35%	13	25	19	14	18%	35%	27%	20%
05_La Belle vaivre	170	162	5%	33	51	45	41	19%	30%	26%	24%
06_Les Monts de Gy	50	51	-2%	9	17	12	12	18%	34%	24%	24%
07_La Tuilerie	28	43	-35%	6	14	3	5	21%	50%	11%	18%
08_Les Quatre Cantons	75	65	15%	16	20	18	21	21%	27%	24%	28%
09_Le Centre	130	166	-22%	24	34	34	38	18%	26%	26%	29%
10_L'Abbaye de Cherlieu	195	161	21%	28	46	54	67	14%	24%	28%	34%
11_La Vôge	186	144	29%	35	51	51	49	19%	27%	27%	26%
12_Le Pays d'Amance	203	133	53%	43	51	45	64	21%	25%	22%	32%
13_L'Ermitage	158	139	14%	33	43	40	42	21%	27%	25%	27%
14_Les Grands Bois	111	88	26%	19	32	29	31	17%	29%	26%	28%
15_Les Marais de Saulnot	175	185	-5%	37	48	49	41	21%	27%	28%	23%
16_Les Franches Communes	111	120	-8%	14	37	30	30	13%	33%	27%	27%
17_Les Sept Chevaux	142	100	42%	29	45	29	39	20%	32%	20%	27%
18_La Vallée du Breuchin	89	39	128%	15	25	21	28	17%	28%	24%	31%
19_Les Mille Etangs	73	58	26%	14	28	12	19	19%	38%	16%	26%
20_Le Bassin de Champagney	288	257	12%	47	72	77	92	16%	25%	27%	32%
TOTAL	2528	2302	10%	487	719	616	706	19%	28%	24%	28%

Répartition des prélèvements de sangliers par catégories



■ FEMELLE ADULTE ■ JEUNE MÂLE
■ JEUNE FEMELLE ■ MÂLE ADULTE

Cette saison de chasse est année propice à la fructification forestière. Vous l'aurez remarqué, nos forêts haut-saônoises ont été productives. Les glands et faînes offrent une nourriture riche et abondante aux sangliers, favorisant ainsi la reproduction de ces derniers. Dans ce contexte, il est important de garder le contrôle en chassant jusqu'à la fermeture, le 28 février, et en prélevant suffisamment de laies adultes pour ne pas être débordé par la situation au printemps.



LE CHEVREUIL

Comme la saison passée, vous êtes nombreux à nous signaler des cadavres de chevreuils morts sans raison apparente. Nous n'avons cependant pu collecter qu'un seul cadavre suffisamment frais pour être analysé, et les résultats de l'analyse ne sont pas encore connus. Il est donc important de nous signaler vos éventuelles découvertes le plus rapidement possible afin de pouvoir agir au plus vite et ainsi déterminer la cause de la mort de l'animal. Il est important de se questionner lorsqu'il s'agit de mortalité groupée et anormale (en dehors des animaux trouvés en bord de route ou présentant des plaies visibles). Comme mentionné dans L'Officiel de la Chasse d'avril 2024, nous travaillons actuellement à la mise en place de suivis sur cette espèce. Pour cette première saison, le chevreuil est suivi dans les Vosges du Sud à travers le programme éco-contribution « ICE VDS ».

Afin de suivre les populations de chevreuils, il est nécessaire de connaître le poids des individus prélevés à la chasse avec une précision à 100 g près. Or, à ce jour, beaucoup d'animaux sont mal pesés ou seulement estimés. Il est donc primordial d'effectuer ces mesures le plus soigneusement possible pour en permettre l'exploitation.

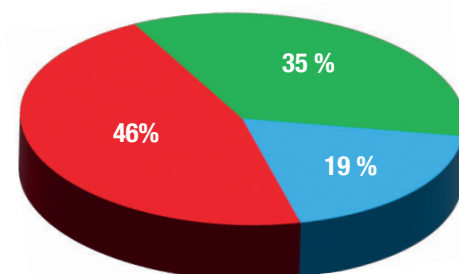
À ce jour, 1413 chevreuils ont été prélevés, soit 15 % du plan de chasse à réaliser. Chiffre équivalent à celui de la saison passée à la même date. Cet été encore, bon nombre de chasseurs ont parcouru les territoires à la recherche de brocards déficients, blessés ou de récolte, ce qui porte le nombre de brocards prélevés en période estivale à 137 animaux.



Bilan des prélèvements de chevreuils par unité de gestion au 04 novembre 2024

UGC	Chevrettes	Brocards	Chevrillards	Total général
01_La Basse Vallée de l'Ognon	7	17	16	40
02_Le Graylois	5	17	14	36
03_Les Cinq Massifs	20	42	37	99
04_Les Quatre Rivières	9	36	12	57
05_La Belle vaivre	17	39	38	94
06_Les Monts de Gy	11	31	27	69
07_La Tuilerie	11	17	14	42
08_Les Quatre Cantons	15	25	18	58
09_Le Centre	7	28	31	66
10_L'Abbaye de Cherlieu	13	28	17	58
11_La Vôge	6	24	21	51
12_Le Pays d'Amance	21	34	21	76
13_L'Ermitage	9	30	16	55
14_Les Grands Bois	15	38	27	80
15_Les Marais de Saulnot	22	42	34	98
16_Les Franches Communes	18	29	32	79
17_Les Sept Chevaux	17	40	25	82
18_La Vallée du Breuchin	14	35	23	72
19_Les Mille Etangs	24	46	41	111
20_Le Bassin de Champagney	13	50	27	90
Total général	274	648	491	1413

Répartition des prélèvements de chevreuils par catégories



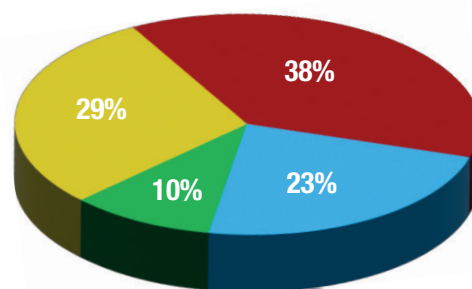
■ Chevrettes ■ Brocards ■ Chevrillards



LE CERF

À ce jour, 203 grands cervidés ont été prélevés dans le département. Ce bilan étant réalisé fin octobre, la saison ne fait que commencer, et l'avancement du plan de chasse est similaire à la saison dernière à la même date. Cependant, à ce jour, **trop nombreuses sont les erreurs de tirs**, tout comme les animaux blessés non retrouvés et parfois même non recherchés. Souvent, ces erreurs auraient pu être évitées. Prenons conscience de la chance que nous avons de pouvoir chasser cette espèce emblématique, et soyons fiers du travail accompli pour arriver aujourd'hui à ce niveau d'excellence en termes de qualité de population. Soyons responsables lorsque nous avons l'honneur de pouvoir prélever un de ces grands cervidés, en tirant à de faibles distances et uniquement dans des conditions optimales, ce qui permettra de limiter les erreurs d'identification et surtout les risques de blessures.

Répartition des prélèvements de cerfs par catégories



■ Daguet
 ■ Biche/Bichette
 ■ Faons
 ■ Cerfs adultes

Bilan des prélèvements de cerfs par massif au 04 novembre 2024

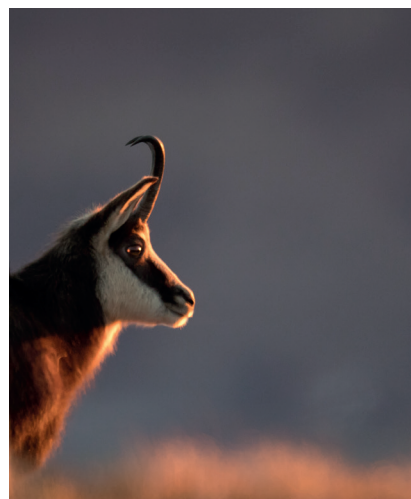
Zone	Adultes		Subadultes		Faons		Total
	Biches	Cerfs	Bichettes	Daguets	Femelles	Mâles	
Champlitte	2	3		1		1	7
Cherlieu	2	3		1	2		8
Fouvent		1				1	2
Gy - Rioz	8	12	2	3	5	6	36
Ormoy/Vauvillers	9	21	1	8	18	15	72
Région sous Vosgienne	1	4	1		3	2	11
Valay	1	3	1	3	2	1	11
Villersexel	18	12	1	5	9	11	56
Total général	41	59	6	21	39	37	203

LE CHAMOIS

Après avoir connu une chute vertigineuse des prélèvements de chamois lors de la saison 2021-2022, l'attribution est en augmentation pour cette saison 2024-2025, avec 22 chamois attribués. À ce jour, un seul chamois a été prélevé.

Pour rappel, la population de chamois en Haute-Saône est relativement faible et concentrée sur une partie des Vosges Saônoises, à savoir le secteur de la forêt domaniale de Saint-Antoine (18 attributions sur 22).

Cette population est suivie depuis 2020 à travers le programme écocontribution (programme cofinancé par la FNC et l'OFB) « suivi-cham », devenu depuis « ICE VDS ». Ce projet a pour objectif de mieux connaître les populations d'ongulés des Vosges du Sud à travers la mise en place de protocoles scientifiques élaborés par l'ex ONCFS.



Les prélèvements de tous les animaux soumis à plan de chasse et plan de gestion doivent obligatoirement être déclarés **sous 48 h** sur votre espace adhérent. (AP n°70-2024-05-17-00003)

Ces déclarations sont essentielles afin de pouvoir assurer un suivi de qualité.



Pour rappel, les demandes de plan de chasse pour la saison 2025-2026 seront à effectuer **avant le 10 mars 2025** sur votre espace adhérent. Le non-respect de cette date entraîne l'application de sanctions allant de la délivrance plus tardive des attributions à l'absence totale d'attribution de bracelets.



FORMATION DÉCENNALE SÉCURITÉ



La Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône propose pour l'année 2025 plusieurs sessions de formation décennale sécurité. Inscrivez-vous dès maintenant !

La formation décennale sécurité peut être réalisée soit :

- En présentiel au siège de la Fédération à Noidans-lès-Vesoul ou au centre de formation de la FDC 70 à Noroy-le-Bourg aux dates proposées ci-contre ;
- En présentiel et délocalisé via des formations proposées par un ou plusieurs territoires de chasse ayant 30 chasseurs à former ;
- En ligne en vous connectant sur l'espace adhérent de la FDC 70.

Pour ceci, connectez-vous grâce à votre identifiant Guichet Unique de 14 caractères présent sur votre titre de validation du permis de chasser. Le mot de passe correspond à votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA (exemple: 18/05/1958). Dans l'onglet "formation" vous trouverez l'inscription à la formation à distance. Vous recevrez un mail vous permettant d'accéder au site de formation.

Nous vous rappelons que cette formation sera obligatoire pour obtenir votre validation du permis de chasser dès la saison 2030-2031. N'attendez pas le dernier moment pour la réaliser !



INSCRIPTION FORMATION DECENNALE SECURITE

A renvoyer à la Fédération par mail : fdc70@fdchasseurs70.fr ou courrier au 10 rue de Verdun, 70000 NOIDANS-LES-VESOUL.

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

N° DE TÉLÉPHONE : _____

ADRESSE : _____

JOURS	HORAIRES	LIEUX	INSCRIPTION
Vendredi 17 Janvier 2025	17h – 20h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>
Lundi 17 Février 2025	14h – 17h	Site de formation à Noroy-le-Bourg	<input type="checkbox"/>
Lundi 17 Mars 2025	14h – 17h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>
Vendredi 16 Mai 2025	17h – 20h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>
Samedi 7 Juin 2025	9h – 12h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>
Vendredi 4 Juillet 2025	17h – 20h	Site de formation à Noroy-le-Bourg	<input type="checkbox"/>
Lundi 25 Août 2025	14h – 17h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>
Samedi 6 Septembre 2025	9h – 12h	Site de formation à Noroy-le-Bourg	<input type="checkbox"/>
Vendredi 17 Octobre 2025	17h – 20h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>
Lundi 17 Novembre 2025	14h – 17h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>
Vendredi 12 Décembre 2025	17h – 20h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>

FORMATION AIDE À LA GESTION D'UNE ACCA



Cette formation est destinée aux :

- **Présidents d'ACCA/AICA,**
- **Membres du Bureau :** Vice-Président, Trésorier, Secrétaire
- **Administrateurs**

PROGRAMME :

Cette journée sera consacrée au **fonctionnement et à la gestion de l'ACCA** : qu'est-ce qu'une ACCA ? Quelles sont ses obligations réglementaires ? Quel est le rôle du président de l'ACCA et des autres membres du bureau ? Les documents nécessaires au bon fonctionnement des ACCA (statuts et RIC) seront abordés, l'organisation de l'AG, le rôle du CA, les démarches administratives et les questions réglementaires et juridiques seront expliquées.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCA :

- Les organes de gestion :
 - Assemblée Générale: convocation, élections, attributions.
 - Conseil d'Administration : élections, fonctionnement, rôle.
 - Bureau : élections, rôle de chaque poste.
 - Président de l'ACCA : son rôle et ses responsabilités.
- Les documents de gouvernance : statuts, RIC.

GESTION DE L'ACCA :

- Ressources de l'ACCA : cotisations des membres (statuts, montants des différentes catégories de membres, à quel moment de l'année fixer leur montant, etc...).
- Comptabilité/Gestion : tenue des comptes, rôle du trésorier et du président, documents types proposés.

Selon les demandes, des journées supplémentaires pourront être consacrées à d'autres sujets : les statuts, le RIC (Règlement Intérieur et de Chasse), les relations entre l'ACCA et la Mairie, la Préfecture et la FDC 70.

Pour 2025, la date de la prochaine journée de formation a été fixée au SAMEDI 1^{er} MARS 2025.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant auprès du service **ACCA de la Fédération**, soit en téléphonant au **03.84.97.13.53** ou par mail : **serviceacca@fdchasseurs70.fr** ou en complétant et en nous renvoyant le formulaire ci-dessous :



INSCRIPTION FORMATION « AIDE A LA GESTION D'UNE ACCA »

(A envoyer à la FDC 70 – 10 Rue de Verdun 70000 NOIDANS LES VESOUL)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

ACCA / AICA DE _____ FONCTION _____

DATE DE NAISSANCE : _____ N° DE TÉLÉPHONE : _____

JOURS	HORAIRES	LIEUX	INSCRIPTION
Samedi 1 ^{er} mars 2025	9h – 17h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>

Pour le midi : repas tiré du sac à prévoir.